



Autorisation parentale au test Natation

(à remettre dans le dossier d'inscription)

Dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle, l'ensemble des élèves entrants doivent obligatoirement réaliser un test de natation.

Seuls les élèves ayant fourni :

- Une attestation scolaire « savoir-nager »
- Un brevet de natation fédéral (25, 50, 100 ou 200 mètres)
- Photocopie de la licence de natation
- Certificat d'aisance aquatique

seront exemptés du passage du test (pièce obligatoire dans le dossier d'inscription).

Tenue réglementaire obligatoire :

- **Maillot de bain (shorts de bain interdits)**
- **Bonnet de bain obligatoire**
- **Possibilité d'avoir des lunettes de piscine**

Je soussigné(e) : _____ **représentant(e) légal(e) de**

(PRENOM ET NOM DE L'ELEVE) : _____ **en classe de :** _____

l'autorise à participer au test de natation à la piscine d'Etampes :

(cocher la case si accord)

Selon un planning défini ci-dessous (temps de trajet inclus) :

2ASSP + 2ANIM : mardi 12/09/2023 de 15h30 à 17h

1EPC + 1AGA + 2MRC : vendredi 15/09/2023 de 14h30 à 16h

2MPMIA + 2MTNE + 1EL : vendredi 15/09/2023 de 15h30 à 17h

Les élèves seront libérés à la sortie de la piscine.

N.B. : *l'élève ne participant pas à la sortie ou au séjour ou ne remettant pas cette autorisation dans les délais impartis devra être obligatoirement présent au lycée.*

Fait à _____ , le : _____ / _____ / _____

Signature (précédé de la mention « lu et approuvé »)